



**COMITE DEPARTEMENTAL d'ESCRIME
du PUY-DE-DÔME**



**ANIMATIONS ET ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES DU CDE 63
Moins de 14 et moins de 11 ans AUX TROIS ARMES
ANIMATIONS Moins de 9ans et moins de 7 ans**

Le Samedi 14 janvier 2017

Complexe sportif Jean-Louis BERTRAND –
Salle d'armes de la F.A.C.Cournon
**14, boulevard Pasteur
63300 COURNON D'AUVERGNE**

FORMULE :

- **Animations Moins de 7 ans et moins de 9 ans :**
 - . Présentation du programme
 - . Echauffement en commun et animations éducatives.
 - . Réalisation d'ateliers encadrés par adolescents de clubs en formation d'animateur, ou d'arbitres (formation) ou souhaitant encadrer leurs benjamins.
 - . Assauts (pas d'éliminé) Utilisation fleuret pointe mouchetée lame 0 (tenue escrime réglementaire)
 - . Remise des récompenses pour tous.
- **Épreuves Moins de 14 ans et moins de 11 ans :**
 - . Poule unique (en fonction du nombre de participants) par armes / par catégories et par sexe. Si moins de 8 escrimeurs dans l'une des catégories (garçons ou filles) poule unique garçons et filles ensemble.

HORAIRES :

Toutes armes Moins de 14 ans garçons et filles : Appel 10 h 00 / Scratch 10 h 15 / Début 10 h 30
Toutes armes Moins de 11 ans garçons et filles : Appel 11 h 00 / Scratch 11 h 15 / Début 11 h 30
Moins de 9 ans et moins de 7 ans : Appel 13 h 00 / Scratch 13 h 15 / Début 13 h 30

ENGAGEMENTS : Les engagements seront à adresser à : thierry.martineau@rouchy.fr

avant le mercredi 11 janvier 2017 à 23 h 59.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de l'animation.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine animation départementale, compétition régionale et fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au Comité Départemental d'Escrime du Puy-de-Dôme.

ARBITRAGE :

- Le 14 janvier 2017 sera une journée de formation et d'évaluation des arbitres en formation départementale.

CDE 63 - C/CDOS – 15 bis, rue du Pré la Reine – 63000 – Clermont-Ferrand

☎ : 06.80.52.35.21 - ✉ : cd063p@escrime-ffe.fr



COMITE DEPARTEMENTAL d'ESCRIME du PUY-DE-DÔME



- Les clubs devront appliquer la règle d'un arbitre à partir de 4 escrimeurs engagés dans une catégorie et pour une arme (Exemple : une catégorie = moustique / une arme = Fleuret).

ENCADREMENT des moustiques et poussins :

L'encadrement de ces catégories sera assuré par 1 encadrant du club pour 4 enfants durant le déroulement des ateliers ou épreuve. La présence de ces « animateurs accompagnant » devra être effective du passage à l'inscription jusqu'à la remise des récompenses.

INSCRIPTION :

Moustiques / Poussins / Pupilles / Benjamins : **5,00 €**

Licences : La licence de la saison en cours doit être validée par la F.F.E.

Récompenses : Tous les participants auront une récompense.

Directoire technique : Il sera formé sur place et tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement.

Il est composé : du responsable technique de l'organisation titulaire d'une qualification d'arbitre / d'un arbitre de la commission départementale d'arbitrage / d'un enseignant diplômé d'état titulaire d'un niveau d'arbitrage.

RESTAURATION :

Un buffet sera mis en place.

L'engagement à cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

Complexe sportif Jean-Louis BERTRAND –

Salle d'armes de la F.A.C.Cournon

14, boulevard Pasteur

63300 COURNON D'Auvergne

Contact : Maître Jean-Paul HERVE - cd063p@escrime-ffe.fr / 06 80 52 35 21



COMITE DEPARTEMENTAL d'ESCRIME du PUY-DE-DÔME



CDE 63 - C/CDOS – 15 bis, rue du Pré la Reine – 63000 – Clermont-Ferrand
☎ : 06.80.52.35.21 - ✉ : cd063p@escrime-ffe.fr